## UN CADEAU FORT EN CAFÉ

Voici le message reçu le 1<sup>er</sup> février 2020 par un consommateur : « Félicitations. Vous avez répondu à un sondage au cours des dernières semaines et nous voulons maintenant que vous receviez notre gratitude en acceptant une machine à café de **NESCAFÉ**.

Cette machine est livrée avec deux emballages de boisson que vous pourrez essayer.

Au total, le colis vaut 70  $\in$ , mais vous ne payez que les frais de livraison qui sont de 0,75  $\in$ .

Récupérez votre récompense maintenant. »

Deux éléments doivent attirer votre attention :

- ⇒ Vous n'avez pas participé au sondage évoqué. Cette offre devient donc curieuse.
- ⇒ Une somme symbolique vous est réclamée pour les frais d'envoi. Or, toute gratuité est suspecte.

En validant votre commande de cadeau, vous tombez dans un double piège :

- ⇒ Vous validez les conditions générales sans les lire. Or, elles prévoient un abonnement mensuel qui sera, bien évidemment, facturé (livraison de café);
- ⇒ Vous communiquez les coordonnées de votre carte bancaire, lesquelles seront utilisées pour les prochaines mensualités.

De plus, vous alimentez un fichier de données qui sera commercialisé auprès d'autres entreprises. Vous avez ainsi la certitude de voir les offres publicitaires se multiplier.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau antiarnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

Site: www.arnaques-infos.org SIRET: 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)